

Prévention – Formation - Audit

# Nous contacter \_

Tel: 04.71.61.54.87 / Fax: 09.55.54.42.57

Mail: marcel.gouin@hotmail.fr

www.mg43.fr

# A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Préparation et examen pour les encadrants et ou concepteurs



# PUBLIC CONCERNE

Personne exécutant des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens :

- \* Encadrants : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (Chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux)
- \* Concepteur : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (Conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géo référencement de réseaux)



### **ORGANISATION**

FORMATION INITIALE : Généralités : Se préparer à l'examen de l'A.I.P.R

**Durée du stage :** 01 jour (07 heures) ou 2 jours (14 heures)

**Participants :** de 1 à 10 personnes maximum.

Méthodes pédagogiques : Exposé didactique,

exploitation individuelle.

**Matériel pédagogique :** vidéoprojecteur, moyens informatiques.

**Intervenant :** Formateur expérimenté et spécialiste en A.I.P.R.

**Validation des acquis :** Une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé activement à l'ensemble de la formation et, si réussite à l'examen, délivrance d'une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion)

Date du stage : selon vos disponibilités



# **CADRE REGLEMENTAIRE**

**Arrêté du 13 Juillet 2000** « réseaux de distribution de gaz »

**Norme N.F S70-003** « Travaux à proximité des réseaux »

NF C 18 510 « Réseaux électriques »

NF EN 12889 « Assainissement »

NF P 98-331 et NF P 98-332 « Chaussées et dépendances »

**Arrêté du 22 Décembre 2015** « Contrôle des compétences »

**Code de l'environnement** « sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »

Réglementation DT - DICT de juillet 2012

Un **support de formation** est remis à chaque stagiaire.



### **OBJECTIFS**

# A l'issue de cette formation, les participants devront :

- ✓ Mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation DT – DICT et le guide technique.
- √ S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au OCM.



### PROGRAMME

### **CONTENU DE LA FORMATION**

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

# **FORMATION THEORIQUE:**

- Marquage, piquetage au sol,
- Cartographie,
- Procédures D.T D.I.C.T,
- Compétences des personnels,
- Formulaire de D.I.C.T,
- Analyse des réponses du D.C.E et du marché,
- Application du guide technique,
- Lecture des indices et affleurants,
- Travaux sans trachée,
- Constat d'arrêt ou de sursis,
- Constat de dommage,
- Opérations sur chantier.

### **FORMATION PRATIQUE**

• Entrainement au Q.C.M.

### **MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION**

Test Q.C.M.

